

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLOUENAN****Séance du 15 Septembre 2026**

Le quinze septembre deux mil vingt-six, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Maël SAILLOUR, Maire.

**Nombre de membres :**

Afférents au conseil municipal : 23

En exercice : 23

Qui ont pris part à la délibération : 22



**Etaient présents :** M. SAILLOUR, M. VILLENEUVE, V. LE BOULCH, A. MARC, E. TANGUY, S. DUCRET, J. DEROFF, R. JEZEQUEL, O. MONCUS, J. DUGAL, M-H. PETIT, F. LE DUFF, D. MILIN, J-P. YVEN, M. LE DUFF, J-M. SEVERE, K. KERNEIS, P. CHATELAIN, C. JAOUEN, et M. COMBOT

**Excusés :** F. MARC donne procuration à A. MARC  
O. POISSON donne procuration à V. LE BOULCH  
J-P. CAER

Secrétaire de séance : Mickaël VILLENEUVE

Date de la convocation : 8 Septembre 2026

Date d'affichage : 8 Septembre 2026

**DELIBERATION N°2026-15-09-47 : REVISION DES TARIFS COMMUNAUX 2026**

Monsieur le Maire rappelle que chaque année le conseil municipal fait le point sur les tarifs communaux, tarifs récapitulés dans l'annexe ci-jointe.

Il précise que, dans le cadre de la politique de soutien à la vie associative et scolaire locale :

- une location gratuite par année civile sera accordée aux associations ayant leur siège à Plouénan, lorsqu'elles organisent une manifestation à but lucratif, sous réserve de la disponibilité des salles et équipements concernés.
- deux locations de la totalité de la salle du Cristal par année scolaire pourront être organisées gratuitement pour les écoles de Plouénan, sous réserve de la disponibilité des salles et équipements concernés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Décide de maintenir les tarifs actuels pour 2026.
- Décide d'accorder une location gratuite par année civile aux associations de Plouénan, dans les conditions précitées.
- Décide d'accorder deux événements gratuits par année scolaire aux écoles de Plouénan.

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,  
Maël SAILLOUR